



Carte vie privée et familiale

Par **jmaa**, le **06/06/2015 à 16:01**

Bonjour
Voilà je suis une marocaine de 39 ans je vie en France avec mes parents depuis 2007, et j'aide ma mère qui handicape à 100%, et j'ai deux enfants qui sont nés en 2012 et 2013, le premier à la maternelle, mais ils sont nés hors mariage et leur père ne veux pas les reconnaitre. Et avec tous ces éléments j'ai déposé un dossier à la préfecture.
Pensez-vous que mon dossier est solide?
Et petite parenthèse(J'ai fait l'école primaire ici en France pendant les années 80.
Merci

Par **moisse**, le **06/06/2015 à 17:31**

Bonsoir,
Pour ce qui concerne le père vous pouvez, avec l'assistance d'un avocat, obliger le père à reconnaître la paternité (==>pension alimentaire) en introduisant une action en recherche de paternité devant le Tribunal de Grande Instance.
C'est l'intérêt des enfants surtout si le père est lui même français, car pour le moment ils ne sont pas français.

Par **jmaa**, le **06/06/2015 à 17:40**

Bonsoir
non le père n'est pas français
net pour la paternité j'ai vu une juriste qui m'a dis quel fallait d'abord un titre de séjour